



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0082

Dossier OEC/CTC N°: 13024

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>OPH2B</b>		
Adresse	Rés. Barbesino - Bât B - Rte Royale - 20 600 BASTIA		
CODE NAF			
SIRET	27200002700016		
Responsable Légal	M. PAGES Patrick		
<b>Opération</b>	Installation d'une chaudière bois automatique à la cité Aurore de BASTIA		
<b>Lieu de réalisation</b>	BASTIA		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	oct-13		
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)		
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	Oui		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	Non		
<b>Instructeurs :</b>			
<b>ADEME :</b>	LEGRAND Christophe	<b>OEC/CTC :</b>	MARIANI Christian
<b>Gestionnaires :</b>			
<b>ADEME :</b>	CASAMATTA Marie-Christi	<b>OEC/CTC :</b>	ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	02/04/2013	Date de la demande	02/04/2013
Date de réception	24/05/2013	Date de réception de la demande	06/05/2013
Date d'accusé de réception	03/06/2013	Date AR du dossier complet	

<b>Date du Comité de Gestion</b>	15/07/2013
----------------------------------	------------

**MAITRE D'OUVRAGE**

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

## PRESENTATION DU PROJET

### Présentation et Contexte du projet:

L'Office Public de l'Habitat de Haute Corse est propriétaire d'un vaste réseau de chauffage (le second en longueur de Corse) alimenté par une chaufferie.

Ces installations sont situées dans la "cité aurore", des quartiers sud de la ville de Bastia.

Le quartier concerné est en pleine restructuration (démolitions, opérations neuves, aménagements urbains, etc...).

Le réseau alimente désormais 350 logements, ainsi qu'une crèche et des bureaux également propriétés de l'OPH 2B.

La chaudière alimentant le réseau datant d'une vingtaine d'années, son remplacement est nécessaire, aussi, le maître d'ouvrage souhaite s'orienter vers une source d'énergie renouvelable locale, et donc moins dépendante des énergies fossiles et de leurs hausses tarifaires.

### Le Projet :

Fort de ce constat le Directeur de la structure a souhaité étudier la possibilité d'installer un équipement respectueux de l'environnement qui lui permettrait également de réduire les coûts de consommation énergétique. Une étude de faisabilité a été confiée à un cabinet d'étude afin de déterminer si une chaufferie biomasse pouvait permettre de réduire les coûts environnementaux et économiques.

Le cabinet d'étude a préconisé l'installation d'une chaudière biomasse alimentée par des plaquettes de bois d'une puissance de 830 kW alimentée, ainsi que d'un silo de stockage et le raccordement au réseau secondaire qui assurerait 92% de la consommation chauffage et eau chaude sanitaire. Les 8% restant seraient assurés par la chaudière gaz. Pour assurer la fourniture énergétique de secours ou lors des phases de maintenance, l'installation gaz est conservée, et même modernisée. Le coût global de cette installation s'élève à 685 600 euros HT (le détail des investissements est précisé dans l'annexe technique).

### Analyse du projet

Au regard des justificatifs produits (attestation) l'OPH 2B a les capacités financières d'autofinancement nécessaires à la réalisation de cet investissement prévu pour le dernier trimestre 2013.

Cette installation devrait permettre d'après les calculs prévisionnels une économie annuelle d'environ 26 800 euros sur la facture énergétique du bénéficiaire ainsi qu'un impact environnemental positif. Pour illustrer l'impact positif deux indicateurs sont à retenir, l'énergie primaire économisée sera de 220 tpe/an ainsi que les 591 tonnes/an de CO<sub>2</sub> évitées, ce qui représente 200 000 litres de fioul.

La Direction de l'OPH2B s'approvisionnera en plaquettes de bois auprès de la SAEML Corse Bois Energie . Le risque de rupture d'approvisionnement en plaquette même s'il ne peut être totalement exclu est peu probable, Corse Bois Energie ayant depuis plusieurs années constitué un stock tampon suffisant.

Ce projet, lauréat de l'Appel à Candidature "25 chaudières bois pour la Corse" lancé en Juin 2012 participe au développement de la filière bois-énergie régionale en cours de restructuration, et dont le potentiel est très important. De plus il concourt à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du SRCAE en terme de production d'énergie renouvelable, mais également de protection de la qualité de l'air.

En effet, cette opération est particulièrement exemplaire car elle utilisera un système de filtration des fumées plus performant que ce qu'exige la réglementation lui permettant de diviser par 3 ses rejets de particules.

Les retombées économiques seront elles quasiment neutres, puisqu'à la diminution de la consommation de gaz importé, sera compensée par la fourniture de plaquettes produites à Aghione.

<b>Conformité de l'aide</b>	
<b>Secteur</b>	Non-concurrentiel
<b>Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable</b>	
<b>Conformité de l'aide avec le règlement mobilisé</b>	Le calcul détaillé dans l'annexe financière est réalisé en conformité avec le DOMO et les orientations de ma mesure 2.3 du PO FEDER. Par ailleurs, le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 80% du montant de l'investissement, suivant le DOMO.

<b>MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS</b>	
<b>ADEME</b>	Avis favorable. Opération conforme à la convention PRODEME (fiche 3). De plus, cette opération s'inscrit dans le cadre de l'AAP 25 chaufferies bois pour la Corse et elle permettra d'éviter chaque année l'équivalent de 591 tonnes de CO2 émises dans l'atmosphère.
<b>CTC / OEC</b>	Avis favorable. Opération éligible à la mesure 2.3 du PO FEDER, tel que décrit dans le DOMO (Action 2). De plus, cette opération entre dans le cadre de l'Appel à Candidatures "25 chaudières bois pour la Corse" lancé en Juin 2012.

# ANNEXE TECHNIQUE

## ANNEXE 1 - Annexe Technique

<b>Contexte :</b>	<p>Le Maître d'ouvrage, l'Office Public de l'Habitat de la Haute Corse est propriétaire d'un vaste réseau de chauffage alimenté par une chaufferie bois de type biomasse, gérée, tout comme le réseau, par un prestataire privé sous la forme d'un contrat de maintenance. Ces installations sont situées dans la cité "Aurore" dans les quartiers sud de la ville de Bastia. Le quartier concerné est en pleine restructuration et le réseau alimentant désormais 350 logements et une crèche. Ainsi, l'OPH2B projette d'installer une chaudière bois, ainsi que de l'ensemble des accessoires et équipements nécessaires et liés à son fonctionnement.</p>
-------------------	--

<b>Lieu de réalisation :</b>	Cité Aurore - BASTIA
------------------------------	----------------------

<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Le projet consiste à installer une chaudière bois automatique fonctionnant aux plaquettes. Cette nouvelle chaudière d'une puissance de 830 kW permettra d'alimenter l'actuel réseau de chaleur desservant près de 350 logements, et une crèche. L'opération inclut également les ouvrages et équipements connexes au bon fonctionnement de la chaudière (équipements hydrauliques, silos, électrofiltre...).</p> <p>Energie substituée : 2 780 000 kWh</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	2 780 000	SO	690	-	266

<b>Hypothèses</b>	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</p> <p>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>
-------------------	--

<b>Contenu du rapport final</b>	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

# ANNEXE FINANCIERE

## ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0082

Dossier PRODEME N°13\_24

### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
<b>Postes</b>		
Travaux de préparation en chaufferie	13 000,00	13 000,00
Chaudière biomasse, y.c. alimentation automatique, traitement des fumées et des cendres	477 700,00	477 700,00
Hydraulique / mécanique	15 000,00	15 000,00
Fumisterie	29 900,00	29 900,00
Electricité	4 600,00	4 600,00
Mécanique	23 400,00	23 400,00
Génie civil	15 000,00	15 000,00
Ingénierie	38 000,00	38 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>616 600,00</b>	<b>616 600,00</b>

### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est assujéti à la TVA.

#### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le montant servant au calcul de l'aide correspond au surcoût de l'installation bois par rapport à un investissement de référence, en l'occurrence une chaudière fioul.

► Dépenses éligibles à justifier :	616 600,00 €
	- €
Soit un montant de :	= 616 600,00 €

--► Par conséquent, le coût admissible est de : **616 600,00 €**

#### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

Modalités de calcul	Total des coûts admissibles	616 600,00 €
	Taux de subvention FEDER	80,00%
	Aide FEDER	493 280,00 €

### 3 - Plan de financement prévisionnel

#### • Sur le coût total :

CTC 5FEDER)	493 280,00 €	80,00%
Bénéficiaire	123 320,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>616 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>

#### • Sur le coût admissible :

ADEME	493 280,00 €	80,00%
Bénéficiaire	123 320,00 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>616 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>